

**Extrait de décision portant autorisation spéciale en cœur du parc national des Cévennes, pour travaux, constructions, installations, hors droit de l'urbanisme  
N° 20100127 du 5 juillet 2010**

Pétitionnaire : Direction départementale des territoires (Pôle sud-Florac)  
Localisation des travaux : Lozère / 48220 – Canton du Pont de Montvert  
Nature des travaux : Travaux d'entretien de la voirie communale 2010

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à réaliser les travaux dont la localisation et la nature sont décrits ci-avant :

Article 2 : L'autorisation visée à l'article 1 est assortie des prescriptions suivantes :

- Les travaux projetés seront réalisés conformément au programme présenté tant par leurs natures que par leurs importances ;
- Les ouvrages maçonnés seront exécutés en maçonnerie de pierres apparentes d'extraction locale, de même nature géologique que la roche du lieu, d'appareillage à joints creux et serrés ;
- Sur les tronçons devant être repris par enduit superficiel bi couche, le gravillon à utiliser devra être de même couleur que celui en place ;
- En fin de chantier, toutes traces de travaux devront être effacées (enlèvement de gravats, nettoyage des places de dépôt des matériaux)